



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 54 de l'ordre du jour provisoire*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/83](#) de l'Assemblée générale. Le 4 mai 2018, le Secrétaire général a adressé une note verbale à tous les États Membres, ainsi qu'à l'Observateur permanent de l'État de Palestine, dans laquelle il a appelé leur attention sur les dispositions pertinentes des résolutions [72/80](#), [72/81](#), [72/82](#) et [72/83](#) de l'Assemblée et leur a demandé de lui faire parvenir, au plus tard le 5 juillet 2018, des informations sur toute mesure qu'ils auraient prise ou envisagée aux fins de l'application de ces dispositions. Comme suite aux demandes qu'elle a formulées au paragraphe 4 de sa résolution [72/80](#), au paragraphe 4 de sa résolution [72/81](#), aux paragraphes 37 et 38 de sa résolution [72/82](#) et au paragraphe 4 de sa résolution [72/83](#), l'Assemblée a reçu des informations des Émirats arabes unis, de l'Inde, d'Israël, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal, de la Turquie et de l'État de Palestine. Le texte intégral de ces réponses est repris dans le présent rapport.

* [A/73/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 6 de la résolution [72/83](#) sur les biens appartenant à des réfugiés de Palestine et le produit de ces biens.
2. Le 4 mai 2018, le Secrétaire général a adressé une note verbale à tous les États Membres, ainsi qu'à l'Observateur permanent de l'État de Palestine, dans laquelle il a appelé leur attention sur les dispositions pertinentes des résolutions [72/80](#), [72/81](#), [72/82](#) et [72/83](#) de l'Assemblée et leur a demandé de lui faire parvenir, au plus tard le 5 juillet 2018, des informations sur toute mesure qu'ils auraient prise ou envisagée aux fins de l'application de ces dispositions.

II. Réponses reçues des États Membres

Émirats arabes unis

[Original : anglais]
[21 juin 2018]

Le présent rapport rend compte de l'application par les Émirats arabes unis des résolutions [72/80](#), [72/81](#), [72/82](#) et [72/83](#) de l'Assemblée générale, et plus particulièrement des recommandations ci-après :

- Renforcement de l'aide aux réfugiés de Palestine ;
- Intensification des efforts menés afin de répondre aux besoins prévus de l'Office, notamment ceux qui résultent de l'augmentation des dépenses ou qui découlent des conflits et de l'instabilité dans la région et de la gravité de la situation socioéconomique et humanitaire ;
- Augmentation des montants octroyés par les États Membres au financement des subventions et bourses d'enseignement supérieur devant être accordées aux réfugiés de Palestine ;
- Optimisation de l'utilisation des ressources et réduction du déficit de financement, en particulier au titre du budget-programme de l'Office, lequel est essentiellement financé par les contributions volontaires des États Membres et des organisations intergouvernementales et accuse un déficit persistant qui menace de plus en plus la capacité de l'Office de fournir des programmes d'assistance essentiels aux réfugiés de Palestine.

Contributions volontaires préaffectées

Les Émirats arabes unis ont versé des contributions de 1 800 000 dollars des États-Unis et 800 000 dollars des États-Unis au budget général de fonctionnement des programmes de l'UNRWA, dont ils sont l'un des principaux donateurs.

Interventions humanitaires dans les différents domaines d'activité de l'Office

Le montant des contributions versées par les Émirats arabes unis à l'UNRWA entre 2013 et 2018 est de 96 417 291 dollars, réparti comme suit :

- **État de Palestine** : Les Émirats arabes unis ont apporté à l'UNRWA une aide extérieure d'un montant de 76 561 232 dollars, qui a notamment servi à fournir aux réfugiés de Palestine une aide alimentaire d'urgence, des produits de base, des soins médicaux et des services sociaux ainsi qu'à appuyer l'éducation et le développement de la société civile ;

- **République arabe syrienne** : Les Émirats arabes unis ont versé un montant de 15 402 940 dollars des États-Unis au titre de l'aide extérieure, qui a notamment permis à l'UNRWA d'apporter une aide alimentaire d'urgence aux Palestiniens en République arabe syrienne ;
- **Éducation** : Les Émirats arabes unis ont versé 15 000 000 de dollars des États-Unis à l'UNRWA afin de combler son déficit de financement et de répondre aux besoins du secteur de l'éducation dans la bande de Gaza pour l'année scolaire 2015/16. Ils ont débloqué le même montant pour l'année scolaire 2016/17 et préaffecté 11 000 000 de dollars des États-Unis pour l'année scolaire 2017/18.

Stabilité financière de l'Office

Dans sa résolution 71/93, dont l'État de Palestine s'était porté coauteur du projet, l'Assemblée générale a demandé aux entités concernées d'étudier tous les moyens éventuels, notamment les contributions volontaires et quotes-parts, susceptibles de garantir à l'Office un financement suffisant, prévisible et soutenu tout au long de son mandat et proposé aux États Membres de porter leurs contributions volontaires au budget-programme de l'Office à un niveau au moins équivalent, en pourcentage, à celui de leur contribution au budget ordinaire de l'ONU.

Cela suppose que les États appuient le projet de résolution y relatif, ce qui entraînerait une augmentation des contributions volontaires par rapport à leur niveau habituel.

Position des Émirats arabes unis

Les Émirats arabes unis appuient le projet de résolution y relatif.

Inde

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2018]

La Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à sa note verbale datée du 4 mai 2018, a l'honneur de faire savoir que le Gouvernement indien contribue aux travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), notamment de la manière ci-après.

L'Inde appuie depuis toujours l'action que mène l'UNRWA pour mobiliser des ressources suffisantes, adéquates et prévisibles couvrant la durée de son mandat. Alors que l'Office fait face à de graves difficultés financières, le Gouvernement indien a quintuplé sa contribution financière annuelle au budget de base de l'Office, laquelle est passée de 1 million de dollars des États-Unis en 2016 à 5 millions en 2018. Cette augmentation a été annoncée durant la Conférence ministérielle extraordinaire de l'Office, qui a eu lieu en mars 2018.

Dans le cadre des programmes d'assistance qu'il mène aux fins du renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les institutions, les services et la formation du personnel, le Gouvernement indien réserve, chaque année, 150 places aux Palestiniens dans son programme de coopération technique et économique. L'Inde offre également 100 bourses aux étudiants méritants au titre du General Scholarship Scheme de l'Indian Council of Cultural Relationship, programmes qui sont également accessibles aux réfugiés palestiniens. En 2017, le Gouvernement indien a lancé, avec la Palestine, un programme d'échanges pour la jeunesse. Le

Premier Ministre Modi a annoncé, durant la visite qu'il a effectuée en Palestine en février 2018, que le nombre de jeunes ayant pris part à ce programme avait doublé en un an, passant de 50 à 100. Des réfugiés de Palestine y ont également participé.

En outre, ces cinq dernières années, 17 accords ont été conclus dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'informatique, de la jeunesse, des affaires consulaires, de l'autonomisation des femmes et des médias, dans le cadre du partenariat indo-palestinien pour le développement. En vertu de ces accords, un appui financier et une assistance aux projets d'une valeur d'environ 70 millions de dollars des États-Unis ont été fournis au titre de divers projets : effort de reconstruction à Gaza après la guerre de 2014 ; construction de cinq établissements scolaires ; mise en place d'un centre d'excellence indo-palestinien pour les technologies de l'information et des communications à l'Université d'Al-Qods, avec une annexe à Ramallah ; création d'un parc technologique à Ramallah ; construction d'un hôpital spécialisé de pointe d'une capacité de 100 lits à Bethléem ; création d'une chaire d'études indiennes à l'Université d'Al-Qods ; construction de l'Institut palestinien de diplomatie à Ramallah ; création d'une imprimerie nationale ; création d'un centre patrimonial pour l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Israël

[Original : anglais]
[12 juillet 2018]

La Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la note verbale qu'il lui a adressée à propos des résolutions [72/80](#), [72/81](#), [72/82](#) et [72/83](#), adoptées par l'Assemblée générale le 7 décembre 2017 au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ».

Israël a, encore une fois, décidé de voter contre ces résolutions motivées par des considérations politiques et présentant un point de vue partial qui ne reflète pas la réalité sur le terrain.

Je souhaite réaffirmer la position d'Israël sur l'UNRWA, telle que le Premier Ministre Nétanyahou l'a exprimée à l'ouverture de la réunion du Conseil des ministres israéliens, le 7 janvier 2018 : « L'UNRWA est un organisme qui perpétue le problème des réfugiés palestiniens. Il perpétue également, d'une certaine manière, le récit du droit au retour, afin d'éliminer l'État d'Israël. C'est pourquoi l'Office doit disparaître. Il a été créé il y a 70 ans au seul profit des réfugiés palestiniens, alors qu'aujourd'hui le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) gère la question des réfugiés à l'échelle mondiale. Il en résulte bien évidemment une situation dans laquelle il y a des arrière-petits-enfants de réfugiés, qui ne sont pas des réfugiés mais sont néanmoins pris en charge par l'UNRWA, et dans 70 ans, ils auront à leur tour des arrière-petits-enfants, d'où la nécessité de mettre un terme à cette absurdité. »

Le Premier Ministre a également présenté la voie à suivre : « Les fonds d'appui à l'UNRWA doivent être progressivement redirigés vers le HCR, en exigeant qu'ils servent à aider les vrais réfugiés, et non pas des réfugiés fictifs, comme c'est le cas actuellement avec l'UNRWA. J'ai informé les États-Unis d'Amérique de cette position. C'est la manière de débarrasser le monde de l'UNRWA et de s'intéresser aux problèmes des vrais réfugiés, pour autant qu'il en existe encore ».

Les observations faites par le Premier Ministre touchent à la question fondamentale de la définition que donne l'Office du terme « réfugié », laquelle va

bien au-delà des définitions et des critères acceptés au niveau international. Plutôt que de circonscrire le problème pour le résoudre, la définition de l'UNRWA l'a élargi, le statut de réfugié s'appliquant maintenant à la quatrième génération de Palestiniens, ce qui a fait considérablement augmenter le nombre de réfugiés immatriculés, qui est passé de quelque 700 000 en 1949 (selon l'estimation de l'Office) à plus de 5 000 000.

En perpétuant le statut des réfugiés palestiniens au lieu de trouver des solutions durables en vue de l'éliminer, l'Office montre clairement qu'il aggrave le problème plutôt que de contribuer à le régler. En outre, le fait de perpétuer ce statut ainsi que le récit des « réfugiés » palestiniens revient à ne promouvoir qu'une seule solution, à savoir le retour de plus de 5 millions de Palestiniens sur le territoire israélien, un objectif qu'Israël rejette catégoriquement, dans la mesure où cela compromet les chances de parvenir à un accord de paix mettant fin au conflit israélo-palestinien et menace le caractère d'Israël en tant qu'unique État juif au monde.

Israël demeure vivement préoccupé par l'utilisation constante et cynique qui est faite par l'Office des fonds destinés à l'action humanitaire pour faire du plaidoyer, ce qui va à l'encontre des efforts menés pour trouver une solution politique. Il est inacceptable qu'un organisme des Nations Unies promeuve un récit tendancieux sur le conflit dans la région, tout en se servant du sort des réfugiés comme principal moyen d'atteindre cet objectif. L'UNRWA doit s'en tenir au mandat qui lui a été confié au départ et s'abstenir de mener des campagnes tendancieuses et politisées.

Un autre fait très préoccupant est survenu l'année dernière ; le porte-parole de l'UNRWA, Chris Gunnes, a reconnu, une fois de plus, en octobre 2017, que l'Office avait découvert un tunnel sous l'un de ses établissements scolaires à Gaza. Il s'agissait du second tunnel qu'il découvrait en l'espace de quelques mois. D'après l'annonce qui a été faite, « l'UNRWA est intervenu avec fermeté auprès des parties compétentes pour dénoncer la violation de l'intégrité et de la neutralité des locaux de l'ONU. La présence d'un tunnel sous une installation de l'UNRWA [...] est inacceptable. Elle met en danger les enfants et le personnel de l'Office. L'UNRWA exige que soient pleinement respectés, en toute circonstance, les principes de neutralité et d'inviolabilité des locaux de l'ONU ».

La découverte d'un second tunnel de la terreur, qui passe directement sous des classes d'enfants, n'est pas un cas isolé mais s'inscrit dans le cadre des tentatives systématiques du Hamas de se servir des entités de l'ONU pour parvenir à ses fins. Or, l'UNRWA a volontairement omis de faire toute allusion directe à la responsabilité du Hamas et à la pratique courante de celui-ci qui consiste à utiliser les infrastructures de l'ONU et les infrastructures civiles à des fins illégales. Il est crucial de veiller à ce que tous les organismes affiliés à l'ONU, en particulier l'UNRWA, demeurent neutres et soient protégés contre toute utilisation par des organisations terroristes.

En outre, au cours des derniers mois, Israël a fait face à une série d'affrontements de masse provocateurs et prémédités le long de la clôture de sécurité qui le sépare de la bande de Gaza. Les dirigeants palestiniens ont affirmé avec insistance que ces manifestations étaient pacifiques. Cependant, ces émeutes ont été violentes et ont mis des innocents – Israéliens et Palestiniens – en grave danger. Les terroristes du Hamas, se servant de femmes et d'enfants comme boucliers humains, ont jeté des pneus enflammés et des cocktails Molotov contre la clôture, y ont placé des engins explosifs et ont même tenté de la forcer et de pénétrer en territoire israélien. À deux reprises, des manifestants palestiniens extrêmement violents se sont introduits du côté palestinien du point de passage de Kerem Shalom et ont endommagé le terminal de carburant et le pipeline, compromettant la seule voie d'approvisionnement de la bande de Gaza depuis l'extérieur. Qui plus est, des manifestants continuent d'envoyer, quotidiennement, des cerfs-volants enflammés par-dessus la clôture, ce qui a déclenché des feux de forêt sur les terres agricoles du

sud d'Israël, mis en danger des vies humaines, causé d'importants dégâts environnementaux et de lourdes pertes économiques.

Nonobstant la réalité sur le terrain, nous avons maintes fois vu l'UNRWA faire des déclarations publiques et poster des tweets dans lesquels il a exempté le Hamas de sa responsabilité, et refusé de condamner le rôle principal joué par celui-ci dans ces événements. En outre, les politiques de l'UNRWA ne font qu'encourager le Hamas à continuer de se servir des civils, notamment les élèves fréquentant les établissements de l'Office, avec pour seul but d'inciter à la violence et, partant, de détourner l'attention du monde du contrôle qu'il exerce depuis une décennie sur la bande de Gaza ainsi que du rôle qu'il joue dans l'exacerbation de la crise humanitaire dans la région. Comme nous l'avons vu ces derniers mois, notamment en ce qui concerne les émeutes survenues à la frontière avec Gaza, les déclarations publiques de l'UNRWA trahissent clairement son laxisme croissant à l'égard du Hamas, lequel profite des actions de plaidoyer de l'Office, plutôt que de se concentrer sur les secours et l'aide humanitaire dans l'intérêt de la population palestinienne de Gaza. En agissant de la sorte, l'UNRWA ne fait qu'exacerber les souffrances qu'endurent inutilement les Palestiniens innocents de la bande de Gaza.

Malgré les graves menaces qui pèsent sur sa sécurité, Israël s'emploie activement à soutenir les efforts de reconstruction menés dans la bande de Gaza. Depuis octobre 2014, le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, appuyé par l'ONU, a permis l'acheminement vers la bande de Gaza de plus de 10,33 millions de tonnes de différents types de matériaux de construction, dont 3,28 millions de tonnes rien qu'en 2017. En décembre 2017, 127 187 logements endommagés sur 130 000 avaient été remis en état. Plus de 19 262 nouveaux logements sont à un stade de construction avancé et plusieurs centaines d'autres sont prêts à être occupés. Des centaines de projets publics, concernant entre autres des écoles, des centres médicaux, des mosquées et des parcs, ont été menés à bien ou le seront prochainement. Les retards pris dans la reconstruction résultent essentiellement des actes du Hamas et de ses différends avec l'Autorité palestinienne, notamment au sujet de la décision prise par cette dernière de suspendre le versement des salaires à Gaza, ainsi que du manque de financement international en faveur du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza. Il convient de noter qu'Israël est déterminé à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, et qu'il continue d'approvisionner la population de Gaza en eau et en électricité et d'autoriser l'entrée des marchandises nécessaires aux Gazaouis.

Enfin, Israël tient à réaffirmer la position du Premier Ministre Nétanyahou à l'égard de l'UNRWA, à savoir qu'il faut rediriger progressivement les fonds alloués à l'Office vers le HCR, tout en définissant des critères clairs qui permettent de distinguer les « vrais réfugiés » des « réfugiés fictifs ». Cependant, en attendant que cette vision se concrétise, l'UNRWA et son personnel doivent souscrire aux normes rigoureuses d'impartialité auxquelles sont tenus de se conformer tous les fonctionnaires des Nations Unies. Il doit revenir au mandat qui lui a été confié au départ, à savoir celui d'un organisme humanitaire et de secours, au lieu de déformer les faits et de les présenter dans des déclarations et des rapports tendancieux qui ne font qu'exacerber les tensions entre les parties.

Japon

[Original : anglais]
[30 juin 2018]

Le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à la note verbale datée du 4 mai 2018, a l'honneur de l'informer des mesures prises par le

Gouvernement japonais en application des dispositions pertinentes de la résolution [72/81](#) de l'Assemblée générale relative à l'UNRWA.

Contribution financière

<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de décaissement</i>
Crédits additionnels	23 509 061 dollars É.-U.	19 mars
Contribution aux ressources de base	1 679 758 dollars É.-U.	25 avril
Aide alimentaire	600 000 000 yens (5 357 143 dollars É.-U.)	–
Aide d'urgence	10 000 000 dollars É.-U.	19 juin

Contribution visant à élargir ou à diversifier le vivier de bailleurs de fonds

Le Japon a lancé la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, qui est une conférence régionale permettant de réfléchir à la manière d'aider la Palestine en mettant à profit les ressources des pays d'Asie de l'Est et leur expérience en matière de développement économique.

La réunion de hauts fonctionnaires et la réunion ministérielle se sont tenues respectivement en mai et en juin 2018. Au cours de ces réunions, différentes séances consacrées à l'UNRWA ont été organisées afin de permettre à celui-ci de se rapprocher des pays asiatiques et d'élargir ou de diversifier son vivier de bailleurs de fonds.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]
[21 mai 2018]

La Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer à la lettre datée du 4 mai 2018 relative à la responsabilité qui lui incombe de faire rapport à l'Assemblée générale, conformément aux résolutions [72/81](#) (par. 5) et [72/83](#) (par. 6) que l'Assemblée a adoptées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ».

La Mission permanente a le plaisir d'informer le Secrétaire général que la Nouvelle-Zélande a effectué, en mars 2018, un versement anticipé correspondant à la contribution de 1 million de dollars néo-zélandais qu'elle fait chaque année à l'UNRWA. Elle a également le plaisir de l'informer que la Nouvelle-Zélande a versé à l'Office une autre contribution de 1 million de dollars des États-Unis, afin de donner suite aux appels d'urgence qu'il a lancés pour 2018, comme elle l'avait annoncé lors de la Conférence ministérielle extraordinaire de l'UNRWA, tenue à Rome en mars 2018.

Portugal

[Original : anglais]
[29 juin 2018]

La Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation, et a l'honneur de se référer à sa communication datée du 4 mai 2018, dans laquelle il demandait des informations sur les mesures prises en application des dispositions pertinentes des résolutions 72/80, 72/81, 72/82 et 72/83, que l'Assemblée générale a adoptées au titre du point 53 de l'ordre du jour intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ».

La Mission permanente a l'honneur de l'informer des mesures prises par le Portugal pour donner suite aux dispositions susmentionnées en vue d'assister et de secourir les réfugiés de Palestine, et de soutenir les activités de l'UNRWA.

En 2017, le Portugal a, en plus d'une contribution annuelle volontaire de 20 000 dollars des États-Unis, versé une autre contribution de 100 000 euros.

En 2018, le Portugal a effectué un paiement anticipé correspondant à la même contribution volontaire annuelle (20 000 dollars des États-Unis) et fait une autre contribution de 50 000 euros, pour donner suite à l'invitation lancée par le Secrétaire général visant à aider l'UNRWA à surmonter la crise financière qu'il traverse.

Turquie

[Original : anglais]
[6 juillet 2018]

La Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation et, se référant à la note verbale datée du 4 mai 2018, a l'honneur de l'informer de la contribution de la Turquie en vue du rapport du Secrétaire général sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La Turquie considère que l'UNRWA a un rôle essentiel à jouer pour promouvoir le bien-être durable de plus de 5 millions de réfugiés palestiniens. Les activités que mène l'Office et les services qu'il fournit sont également indispensables à la sécurité nationale et à la prospérité des pays hôtes, ce qui fait de lui un facteur important de stabilité dans une région instable.

La Turquie a joué, de concert avec la Suisse, un rôle de premier plan dans l'établissement du rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée en mars 2017, dans lequel celui-ci a engagé toutes les parties prenantes à œuvrer ensemble pour garantir l'avenir financier de l'Office.

En 2017, la Turquie a assuré la vice-présidence de la Commission consultative de l'UNRWA et, depuis le 1^{er} juillet 2018, elle en assure la présidence, marquant ainsi une nouvelle étape dans ses relations avec l'Office.

Du fait de la réduction des contributions à son budget, l'Office a vu sa capacité de continuer de satisfaire les besoins vitaux des Palestiniens plus que jamais compromise.

Il est évident que les nouvelles restrictions budgétaires auxquelles l'Office fait face auront une incidence négative sur la vie des réfugiés palestiniens et entraveront

l'action menée pour trouver une solution politique prévoyant la coexistence de deux États et garantir la stabilité régionale.

La Turquie a versé, par avance, sa contribution annuelle de 1,5 million de dollars des États-Unis.

À la Conférence ministérielle extraordinaire tenue à Rome, elle a annoncé qu'elle verserait un montant supplémentaire de 10 millions de dollars des États-Unis, somme qu'elle a déjà décaissée.

La Turquie a également octroyé 1,2 million de dollars des États-Unis à l'Organisation mondiale de la Santé aux fins du traitement des Palestiniens ayant été blessés.

La Turquie a lancé un appel national aux dons en faveur des réfugiés de Palestine afin d'appuyer la campagne intitulée « La dignité n'a pas de prix ».

La Turquie a également augmenté sa contribution annuelle en farine, qui est passée à 26 tonnes, distribuées par l'intermédiaire de l'Office.

Face aux difficultés financières que connaît l'Office, il serait éminemment bénéfique de mettre sur pied des mécanismes qui favoriseraient des modes de financement continu et pérenne. Le fonds *waqf* d'appui aux réfugiés palestiniens, qui devrait être créé sous la houlette de la Banque islamique de développement, est un exemple de ces mécanismes. La Turquie salue la décision de créer ce fonds, laquelle figure dans le communiqué final du Sommet extraordinaire de l'Organisation de la coopération islamique, tenu à Istanbul le 18 mai 2018.

Pendant qu'elle assure la présidence de la Commission consultative de l'UNRWA, la Turquie aimerait, en coordination avec le secrétariat de ce dernier, accorder une attention particulière aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport de mars 2017.

État de Palestine

[Original : anglais]
[13 juillet 2018]

L'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la note verbale qu'il lui a adressée à propos des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ». La présente note rend compte de la position du Gouvernement de l'État de Palestine sur l'adoption et l'application de ces importantes résolutions, qui interviennent à un moment où les réfugiés de Palestine et l'Office se trouvent tous deux dans une situation critique.

Soixante-dix ans après la Nakba palestinienne de 1948 et 51 ans après le début de l'occupation israélienne de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est et la bande de Gaza, qui dure depuis 1967, la question des réfugiés et des déplacés de Palestine reste l'une des grandes priorités de l'État de Palestine ; il demeure indispensable d'y trouver une solution conforme au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU en vue de parvenir à un règlement pacifique et durable de la question de Palestine sous tous ses aspects.

Cela fait donc plus de 70 ans que les réfugiés de Palestine, dont plus de 5,4 millions sont immatriculés auprès de l'Office, sont privés de leurs droits, parmi lesquels figurent en premier lieu le droit de retourner vivre en paix dans leur foyer et

celui de recevoir une juste indemnisation, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948. Étant donné qu'Israël continue de leur refuser l'exercice de ces droits, les réfugiés de Palestine, soit presque quatre générations d'hommes, de femmes et d'enfants, continuent d'être exilés, dépossédés de leurs biens, dispersés et marginalisés et de connaître des conditions de vie très difficiles. Leur détresse s'est aggravée récemment du fait des violences récurrentes, des crises, de la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et plus particulièrement dans la bande de Gaza, ainsi qu'en raison de l'instabilité dans la région, notamment le conflit dévastateur qui fait rage en République arabe syrienne, lequel a de graves répercussions sur la Jordanie et le Liban ainsi que sur les réfugiés de Palestine vivant dans ces deux pays.

L'incapacité persistante de la communauté internationale de mettre fin à cette détresse en s'appuyant sur une légitimité internationale principalement fondée sur la résolution 194 (III) et toutes les résolutions pertinentes adoptées depuis contribue largement à la vulnérabilité des réfugiés de Palestine ainsi qu'aux souffrances et aux humiliations qu'ils endurent, lesquelles leur enlèvent presque tout espoir d'un avenir meilleur et les rendent de plus en plus dépendants à l'égard de l'UNRWA, qui est le principal prestataire de services de secours, de protection et d'aide au développement humain.

L'absence de solution juste rend encore plus indispensables les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient », y compris les résolutions 72/80 sur l'aide aux réfugiés de Palestine, 72/81 sur les personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures, 72/82 sur les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et 72/83 sur les biens appartenant à des réfugiés de Palestine et le produit de ces biens. Dans l'attente d'une solution juste, il demeure essentiel que l'Assemblée générale réaffirme les droits des réfugiés de Palestine et les principes fondamentaux relatifs à leur situation et qu'elle autorise la prestation d'une aide humanitaire et de secours d'urgence aux réfugiés de Palestine dans tous les secteurs d'activité de l'Office, à savoir la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne et les territoires palestiniens occupés, afin de garantir leur bien-être, leur protection et leur développement humain. Dans cette optique, il demeure indispensable de préserver le mandat de l'UNRWA et de lui apporter une aide internationale robuste et durable, eu égard aux services essentiels qu'il rend aux réfugiés de Palestine et à la contribution tangible qu'il apporte à stabilité régionale.

Les réfugiés de Palestine connaissent des difficultés sans précédent dues notamment à l'intensification et à l'extension des conflits et de l'instabilité politique, qui mettent à rude épreuve les économies et les systèmes sociaux de la région et aggravent l'insécurité humaine. La communauté internationale doit accroître l'aide humanitaire qu'elle apporte aux réfugiés de Palestine afin de répondre à leurs besoins immédiats, dont ceux des enfants et des jeunes, et éviter ainsi le danger d'une dégradation ultérieure de la situation. Il faut d'urgence régler la grave crise financière que connaît l'UNRWA en lui fournissant immédiatement des fonds pour réduire son immense déficit et en assurant un soutien suffisant et prévisible à ses opérations, afin qu'il puisse continuer de mener à bien ses programmes d'éducation, de santé, de secours et d'aide d'urgence, dont l'interruption aurait des conséquences désastreuses tant sur la situation des réfugiés de Palestine que sur la stabilité des pays hôtes.

À cet égard, nous nous devons d'insister sur la détresse grandissante des quelque 1,3 million de réfugiés que compte désormais la bande de Gaza, laquelle est

notamment due à la grave crise humanitaire frappant cette région depuis une décennie et à la détérioration continue de la situation socioéconomique, qui résulte de l'occupation, du blocus illégal et des agressions militaires multiples et dévastatrices dont se rend coupable Israël. Déjà fragiles et à court de moyens, les infrastructures civiles, notamment les hôpitaux et les écoles, sont mises à rude épreuve par cette grave situation humanitaire qui frappe durement les familles de réfugiés et a des effets préjudiciables sans précédent sur la quasi-totalité de la population gazaouie, dont elle a détruit les moyens de subsistance et accru le taux de chômage, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dépendance à l'égard de l'aide. Les réfugiés de Cisjordanie, y compris ceux de Jérusalem-Est, et plus particulièrement les Bédouins, sont touchés de façon disproportionnée par la violence, l'oppression et par les politiques et pratiques illégales de l'occupation israélienne, notamment les déplacements forcés de civils liés aux activités d'implantation illégales, ainsi que par les destructions de logements et de moyens de subsistance, qui accroissent la vulnérabilité et les besoins des familles de réfugiés de Palestine.

Le désastreux conflit qui fait rage en République arabe syrienne a des graves conséquences pour les réfugiés de Palestine. Nombre d'entre eux ont été déplacés à l'intérieur du pays, tandis que des milliers d'autres ont fui vers les pays voisins, notamment le Liban et la Jordanie, en quête de sécurité. Comme l'indiquent de récents rapports, au moins 95 % des réfugiés de Palestine qui se trouvaient en République arabe syrienne au début du conflit en 2011 ont maintenant besoin de l'UNRWA pour subvenir à leurs besoins. Au Liban, les réfugiés de Palestine les plus vulnérables, notamment ceux qui ont fui la République arabe syrienne, demeurent en proie à l'extrême misère, à l'insécurité, à la marginalisation et au manque de perspectives. En Jordanie, si la situation des réfugiés de Palestine y demeure stable, les pressions liées à l'afflux de réfugiés en provenance de la République arabe syrienne et aux mauvaises conditions socioéconomiques entravent la capacité du pays de répondre aux besoins essentiels des familles de réfugiés, ce qui alimente l'anxiété et l'incertitude au sein de la population.

Face à cette recrudescence des tensions et de l'instabilité et à l'accroissement des besoins, la communauté internationale doit absolument continuer de défendre les droits des réfugiés de Palestine, d'appuyer l'exécution du mandat de l'UNRWA et de l'aider à fournir des services sans interruption dans tous ses secteurs d'activité et à garantir une vie digne aux réfugiés de Palestine ainsi qu'à leur famille. L'Office joue un rôle indispensable pour la protection des réfugiés de Palestine et leur résilience sociale, ce qui est essentiel pour assurer la stabilité de leurs communautés et celle des pays hôtes et pour préserver des perspectives de paix et les concrétiser. Depuis qu'il a débuté ses activités en 1950, l'Office assure cette fonction essentielle et dispense un enseignement, des soins de santé, des services sociaux, des secours et une aide d'urgence aux réfugiés de Palestine, tout en s'efforçant d'apaiser leurs souffrances et d'accroître leur résilience. En ce moment critique, il est essentiel qu'il puisse continuer de ce faire.

En sus de mener à bien ses programmes de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et des services sociaux, lesquels bénéficient de façon inestimable aux réfugiés de Palestine et font office de planche de salut pour les plus vulnérables et les plus pauvres d'entre eux, l'UNRWA contribue largement au développement humain de la population réfugiée en faisant en sorte que les réfugiés puissent participer activement à la vie de la communauté, de la société et du pays hôte. Dans cette optique, il organise notamment des programmes de formation professionnelle, de sports et de loisirs, de microfinancement et de renforcement des capacités des microentreprises, en particulier à l'intention des jeunes et des femmes, et favorise le développement économique et l'autosuffisance, tout en promouvant l'égalité femmes-hommes et en fournissant un soutien psychosocial et des conseils.

Les réalités d'aujourd'hui rendent un tel mandat, qui conjugue l'action humanitaire avec l'aide au développement, d'autant plus nécessaire. Il est dès lors essentiel que la communauté internationale fournisse à l'Office les moyens politiques et financiers dont il a besoin pour poursuivre ses opérations dans tous ses secteurs d'activité, conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 72/80, 72/81, 72/82 et 72/83.

Le Gouvernement de l'État de Palestine demeure résolu à apporter à l'UNRWA toute l'aide et le soutien dont il aura besoin pour s'acquitter pleinement de son mandat, conformément à la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1949, et à toutes les résolutions ultérieures de l'Assemblée, y compris celles qu'elle a adoptées à sa soixante-douzième session. Il est convaincu que ce soutien est essentiel pour améliorer les conditions de vie des réfugiés de Palestine en attendant qu'une solution juste et conforme à la résolution 194 (III) ainsi qu'à l'Initiative de paix arabe soit trouvée à leur sort tragique. En outre, dans son plaidoyer en faveur des droits des réfugiés de Palestine, il continue d'insister sur le fait qu'une telle solution est indispensable en vue de trouver une solution juste et globale à la question de Palestine et d'instaurer une paix durable entre Israël et l'État de Palestine.

Le Gouvernement de l'État de Palestine, représenté par son Premier Ministre, Rami Hamdallah, souhaite vivement poursuivre les consultations qu'il a régulièrement avec le Commissaire général de l'UNRWA en vue de lever les obstacles et régler les problèmes opérationnels rencontrés par les réfugiés de Palestine ainsi que par l'Office dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et d'assurer une bonne coordination avec les directeurs des opérations en poste en Cisjordanie et à Gaza. De même, la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies se tient prête à poursuivre sa coopération permanente sur ces questions avec le Bureau de représentation de l'Office à New York, afin que l'Assemblée générale adopte des textes à même de répondre aux besoins de l'Office ainsi qu'aux problèmes qu'il rencontre dans l'exécution de son mandat et mobilise, notamment par des actions de sensibilisation et de communication, l'appui nécessaire pour résoudre la crise financière sans précédent que traverse l'UNRWA.

Par ailleurs, le département de l'Organisation de libération de la Palestine chargé des questions des réfugiés continue de collaborer avec les parties intéressées, notamment les donateurs, les pays hôtes et les membres et observateurs de la Commission consultative, afin que les acteurs internationaux et régionaux continuent de s'employer avec vigueur à défendre les droits des réfugiés de Palestine et à aider l'UNRWA à remplir son mandat et à mener ses activités. Au sein de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique, il assure la coordination avec les pays hôtes afin de garantir une unité de vues sur la question des réfugiés de Palestine et de faciliter l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

À cet égard, l'État de Palestine continue d'appeler tous les acteurs à soutenir l'UNRWA, tant au sein de l'ONU, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, que dans le cadre de plateformes et d'instances internationales telles que le Groupe des États arabes, le Groupe des 77 et de la Chine, l'Organisation de la coopération islamique et le Mouvement des pays non alignés. Il a en outre participé activement à plusieurs réunions ministérielles à l'appui de l'UNRWA, dont les plus récentes sont la Conférence ministérielle extraordinaire du 15 mars 2018, à Rome, la conférence d'annonce de contributions du 25 juin 2018, à New York, et la troisième réunion ministérielle de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, tenue le 27 juin 2018 à Bangkok.

L'État de Palestine continue de collaborer avec les partenaires concernés pour donner suite au rapport de mars 2017 du Secrétaire général sur l'UNRWA (A/71/849), et plus particulièrement à ses recommandations visant à garantir à l'Office un financement suffisant, prévisible et soutenu, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Bien qu'il demeure malheureusement impossible d'amener les quotes-parts des États Membres à un niveau qui permettrait de financer les frais de fonctionnement de l'UNRWA autres que ceux liés au personnel recruté sur le plan international, l'État de Palestine collabore avec l'Office et tous les États concernés pour mobiliser les efforts en vue de donner suite aux autres recommandations réalistes formulées dans le rapport, comme indiqué dans les dispositions y relatives de la résolution 72/82 de l'Assemblée générale sur les opérations de l'UNRWA, qui a de nouveau été adoptée à une très large majorité.

En application de ces dispositions, l'État de Palestine a collaboré activement avec l'Organisation de la coopération islamique et ses États membres, notamment lors de la quarante-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères, tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2017, afin de mobiliser le soutien nécessaire à l'adoption d'une décision relative à la création d'un *waqf* (fonds) à l'appui des réfugiés de Palestine, sachant que l'UNRWA a été désigné partenaire d'exécution, et demandé à la Banque islamique de développement de réaliser une étude. Cette étude, publiée en mars 2018, a été accueillie avec satisfaction par le Conseil des ministres des affaires étrangères à sa quarante-cinquième session, tenue à Dacca en mai 2018, et l'Organisation de la coopération islamique a donné son feu vert définitif à la création du *waqf* lors du Sommet extraordinaire qu'elle a tenu le 14 mai 2018 en Turquie.

L'État de Palestine continuera de collaborer sur cette question importante avec l'Organisation de coopération islamique et de s'employer sans réserve à aider l'Office à combler son déficit de financement. À cet égard, nous nous devons d'insister sur la gravité de ce déficit, qui résulte de la décision que les États-Unis ont prise en janvier 2018 de réduire leur quote-part de 300 millions de dollars, sur l'effet déstabilisateur de cette décision et sur les conséquences dévastatrices auxquelles il faudra faire face si le déficit n'est pas réduit de manière à assurer la continuité des services de l'UNRWA. Cette crise rappelle de manière brutale que la question des réfugiés de Palestine ne pourra être réglée de façon durable et définitive que par une solution politique à même de garantir les droits des réfugiés, dans le respect du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, y compris la résolution 194 (III).

En l'absence d'une telle solution, le sort tragique des réfugiés de Palestine continuera toujours d'appeler l'attention et de susciter la compassion de la communauté internationale. Par conséquent, les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient » demeurent d'actualité et l'Assemblée se devra d'examiner de nouveaux projets à sa soixante-treizième session. Il faut s'employer activement à faire appliquer ces résolutions pour assurer le bien-être des réfugiés de Palestine et leur permettre de vivre dans des conditions de dignité et d'humanité, et ainsi contribuer à la stabilité de la région et concourir concrètement à un règlement juste, global et durable de la question de Palestine qui est indispensable à la paix au Moyen-Orient, ce sur quoi il existe de longue date un consensus international.